

N° 2

- COMMISSION DES FINANCES -

-----

Séance du Lundi 29 Novembre 1920 -

-----

La séance est ouverte à 14heures 30, sous la  
présidence de M. MILLIES-LACROIX.

PRESENTS: MM. DOUMER, DE SELVES, BRANGIER,  
DUBOST, DAVID, MAGNY, HIRSCHAUER, MOREL, JEANNENEY,  
LEBRUN, BIENVENU-MARTIN, Le Colonel STUHL, RENE BESNARD,  
MILAN, DAUSSET, RENE REHOULT, CEMENTEL, MARRAUD, RIBOT,  
CHASTENET.

-----  
SOMMAIRE

- I - Désignation de rapporteurs.
- II- Exécution du traité de paix avec l'Allemagne.
- III - Situation du Trésor.
- IV - Crédits pour la guerre et la marine (exercice 1919).
- VI - Projets pour l'achat d'immeubles diplomatiques et consulaires.
- VII - Compte spécial du ravitaillement.

-----  
I - DESIGNATION DE RAPPORTEURS.

Sont désignés en qualité de rapporteurs :

M. FERNAND DAVID pour un avis sur une proposition de  
loi concernant les petites exploitations rurales.

M. DEBIERRE pour un avis sur une proposition de loi  
concernant les femmes en couches.

M. RAPHAEL GEORGES LEVY pour un avis sur un projet re-  
latif à la prorogation des échéances en ce qui concerne  
les débiteurs mobilisés des régions envahies.

M. ROULAND pour une proposition de loi tendant à relever  
le taux des pensions sur la Caisse des Invalides de la  
Marine.

-----

II - EXECUTION DU TRAITE DE PAIX AVEC L'ALLEMAGNE.

M. LE PRESIDENT. J'ai eu l'honneur de vous faire parvenir une note relative à la question des réparations et une autre concernant la comptabilité des prestations en nature. Nous pourrions les renvoyer à notre sous-commission du traité de paix.

M. DAUSSET, demande que cette sous-commission se réunisse à celle de la Commission des affaires étrangères qui s'occupe du même objet. (Approbation.)

-----  
III - SITUATION DE LA TRESORERIE.

M. LE PRESIDENT. Je vous ai fait parvenir également une lettre de M. le ministre des finances répondant à la demande de renseignements que je lui avais adressée sur la situation de la trésorerie. Les indications données vont du 1er juillet au 31 octobre. Vous avez vu que l'ensemble des ressources ne s'élève pas à moins de 19.386 millions.

M. le Rapporteur général et moi avons désiré voir M. le Gouverneur de la Banque de France au sujet des opérations faites par les établissements de crédit. Nous l'avons rencontré samedi.

Il nous a rassurés sur certains points, notamment sur l'escompte de bons de la défense par ces établissements. En fait, le portefeuille de ceux-ci se compose de papier commercial et aussi à la vérité d'un certain nombre de bons de la défense. Mais, il s'agit de bons ayant été souscrits depuis un certain temps et non de Bons souscrits en vue de l'opération dont il s'agit. M. le Gouverneur de la Banque ne m'a

pas caché qu'il ne se serait pas prêté à une opération qui aurait constitué un emprunt déguisé à la Banque.

A l'heure présente, les établissements financiers auraient versé 900 millions sur les 1.200 millions qu'ils se sont engagés à mettre à la disposition du Trésor.

Nous avons exprimé notre surprise que le compte d'avances de la Banque ne se soit senti des versements auxquels a donné la souscription publique à l'Emprunt national 6 %.

Il nous a répondu que les fonds provenant de l'emprunt avaient été employés pour les besoins quotidiens du Trésor, Il ne nous a pas caché les craintes qui l'animaient quant aux échéances prochaines.

Voilà le résumé de cette conversation.

La situation est donc angoissante. La Commission sera unanime à reconnaître que nous avons dès lors, le devoir de n'accepter désormais aucune dépense nouvelle, qui ne soit couverte par des ressources certaines, ce n'est pas au moment où un débiteur est obligé de faire attendre ses créanciers qu'il peut continuer son train de vie. Ce n'est pas possible.

M. DOUMER, RAPPORTEUR GENERAL. La méthode employée jusqu'ici a été mauvaise. En se laissant ainsi acculer aux échéances, on arrive aux expédients. On a agi comme certains petits commerçants qui finissent par prendre l'habitude de vivre dans la gêne, et qui ne se soutiennent que par des expédients. C'est ainsi que l'on a attendu au dernier moment pour envoyer quelqu'un en Amérique lorsqu'il a fallu rembourser l'emprunt franco-anglais. A force de côtoyer l'abîme, nous risquons d'y tomber.

M. JEANNENEY estime que la Commission est près de partager la responsabilité du ministre des finances, si elle en'y veille. Elle a eu le tort de s'arrêter à l'examen détaillé de certains chapitres du budget au lieu d'envisager la situation du point de vue d'ensemble. Il faudrait se préoccuper de faire payer l'Allemagne. Nous n'avons pas été assez énergiques à cet égard. Ne persévérons plus dans cette voie. N'acceptons pas, aux dernières minutes de la session, sans les connaître à fond, des projets qu'à première vue nous n'aurons pas admis quelques heures auparavant. Il serait utile de faire savoir à la Chambre que le Sénat entend bien ne plus agir de la sorte.

M. DE SELVES demande que, contrairement à nos habitudes, les dépenses ne soient votées qu'après examen de l'ensemble de nos ressources.

M. BRANGIER appelle l'attention sur les retards qui se produisent dans le recouvrement des impôts.

*Donner*

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Notre situation financière découle de trois causes : l'Allemagne ne rembourse pas nos dépenses recouvrables; notre budget n'est équilibré qu'en apparence; enfin les impôts sont mal perçus, parce que les services sont insuffisants.

Nous devrions faire savoir, en effet, que nous sommes décidés à ne plus accepter de projets à la dernière minute. Si la majorité du Sénat ne nous suit pas, nous aurons en l'honneur de sauver les finances de la France.

M. LE PRESIDENT. J'estime que nous pourrions faire connaître notre résolution sur ce point au président du Conseil lorsqu'il se présentera devant nous, dans quelques jours, dès son retour de Londres.

M. RENE BESNARD & M. DUBOST appuient la proposition de conformer nos dépenses à nos ressources.

M. HIRSCHAUER demande que l'on prie le président de la commission des finances de la Chambre d'activer le vote des projets.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. En l'occurrence, c'est le Gouvernement qui peut agir avec le plus d'efficacité; malheureusement il s'est laissé, jusqu'ici, conduire par les circonstances.

M. LE PRESIDENT. Quelle conclusion allons-nous donner à cet échange d'observations ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Nous pourrions la formuler, je crois, à l'occasion des projets que nous allons examiner dans quelques instants.

-----  
IV.- PROJET PORTANT OUVERTURE ET ANNULATION DE CREDITS SUR L'EXERCICE 1919 POUR LA GUERRE ET LA MARINE.-

M. LE RAPPORTEUR GENERAL, fait un exposé de ce projet, pour lequel il est autorisé à déposer un rapport avec demande de discussion immédiate.

-----  
V.- PROJET PORTANT : 1° Régularisation de crédits ouverts par décrets au titre de l'exercice 1920;

2° Conversion en crédits définitifs de crédits provisoires ouverts au titre de l'exercice 1920.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL donne connaissance

de son rapport qui est adopté.

-----

VI.- PROJETS PORTANT OUVERTURE DE CREDITS AU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES : 1° pour l'achat d'un immeuble consulaire à Bayence;  
2° pour l'achat d'un immeuble destiné à l'installation des oeuvres françaises, à Rome;  
3° pour l'achat d'immeubles diplomatiques au Brésil, en Uruguay et au Danemark.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL donne lecture de trois rapports de M. Lucien HUBERT.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Ces achats me paraissent justifiés, mais nous avons à nous demander si notre situation financière nous permet de les faire.

M. RIBOT, estimant que des mesures radicales s'imposent, demande l'ajournement de ces projets à des temps meilleurs. (Approbation.)

M. LE PRESIDENT. Je ferai connaître à M. le président du conseil et à M. le ministre des finances les raisons qui nous ont guidés pour la mesure que nous venons de prendre.

-----

VII.- PROJET RELATIF AU COMPTE SPECIAL DU RAVITAILLEMENT

M. LE RAPPORTEUR GENERAL, résume les conclusions du rapport de M. PERCHOT, qui a été distribué.

M. RIBOT s'étonne que le projet de budget de 1921 ne porte pas mention du déficit qui est prévu pour ce compte. Quant au compte spécial du charbon, pourrait-on être renseigné sur lui.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. On tient à nous le remettre le plus tard possible, car les bénéfices réalisés en ce moment atténuent les pertes du passé.

M. RIBOT dit que les livraisons de charbon allemand devraient figurer au budget des dépenses recouvrables, parmi les recettes.

M. LE PRESIDENT. Au nom de la commission, je demanderai communication de ce compte spécial du charbon. Dans ce domaine il s'est passé des choses invraisemblables qui m'ont incité à confier à un contrôleur de l'administration de l'armée le soin d'essayer d'y voir clair.

M. DE SELVES, estime que la commission devrait également demander des éclaircissements sur la question des réparations.

M. RIBOT dit que les houillères, les métallurgistes et les brasseurs du Bord comptent faire prochainement un emprunt. Le Crédit national ne versant des avances que pour l'industrie et le commerce, il n'y aura plus rien pour la restauration des campagnes et des villes.

M. LE PRESIDENT. Dans le tableau de la dette flottante figure une somme de 650 millions versée par le Crédit national; mais cet établissement est créancier d'environ 6.800 millions vis-à-vis du Trésor, et il n'en est pas fait mention dans ce document. Cela indique que tout ne s'est point passé régulièrement. Si le Crédit national restreint ses opérations, les conséquences en seront terribles.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Il a versé au Trésor des obligations non souscrites qui sont écoulées dans le public, en pesant sur la baisse du titre.

M. STUHL appelle l'attention sur ce qui se passe dans la Sarre, où le gaspillage domine sous toutes les formes possibles. On veut notamment y remplacer le mark par le franc, ce qui crée de grosses difficultés au commerce.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Là comme partout on a perdu la notion de l'équilibre des recettes et des dépenses. C'est ainsi que j'ai appris récemment, par un document qui nous a été communiqué sur votre désir, que les automobiles ministérielles s'élèvent à 51, alors qu'avant la guerre on n'en comptait que très peu. J'ajoute qu'elles étaient alors à la charge des ministres.

M. MILAN dit que l'on devrait diminuer le chapitre "matériel" de tous les ministères.

M. LE PRESIDENT. Je crois qu'il sera bon de faire la lumière sur les faits regrettés signalés par M. STUHL. (Approbat.)

Je m'efforcerais, messieurs, de répondre à votre désir.

Ne croyez-vous pas, messieurs, que la commission des affaires étrangères pourrait se joindre à nous également pour entendre les explications du gouvernement sur notre situation financière? (Approbat.)

La séance est levée à 16 heures.

-:-:-:-:-:-:-:-  
Le Président de la Commission des Finances,

